

Département du LOIRET

**Communauté de Communes
de la Beauce Loirétaine**

LISTE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-cinq, le 18 septembre, le Conseil Communautaire de la Beauce Loirétaine dûment convoqué le 12 septembre 2025, s'est réuni à la salle polyvalente de Bricy, sous la présidence de Monsieur Thierry BRACQUEMOND, Président.

Conseillers en exercice :	42
Conseillers présents :	28
Pouvoir(s) :	7
Votants :	35

Conseillers titulaires présents :

Artenay : DAUDIN René, JACQUET David (donne pouvoir à DAUDIN René jusqu'à la délibération n°C2025_82), CHEVOLOT Laurence

Boulay-les-Barres : GUILLON Bertrand

Bricy : PERDEREAU Louis-Robert

Bucy-Saint-Liphard : REIG Denis

Cercottes : SAVOURE-LEJEUNE Martial (à partir de la délibération n°C2025_74)

Chevilly : JOLLIET Hubert, LORCET Dominique, LEGRAND Catherine, JOVENIAUX Nadine,

Coinces : PAILLET Alban

Gidy : BERNABEU Jean-Paul, BUISSON Annick

Huêtre : BRACQUEMOND Thierry

Patay : GUISET Eric, VOISIN Patrice, PINET Odile

Rouvray-Sainte-Croix : BEUCHERIE Elodie

Ruan : LEGRAND Anne-Elodie

Saint Pérvy la Colombe : PELE Denis

Sougy : DAVID Eric, LEGRAND Fabienne

Tournoisis : BATAILLE Muriel

Trinay : SOUCHET Christophe

Villeneuve-sur-Conie : CISSE Sylvie

Conseillers suppléants présents ayant pris part au vote :

La Chapelle-Onzerain : RICHER Dominique suppléant de CHASSINE-TOURNE Aline

Gémigny : BRICE Florence suppléante de CAILLARD Joël

Villamblain : DELMOTTE Clément suppléant de CLAVEAU Thierry

Conseillers titulaires absents ayant donné pouvoir :

Artenay : JACQUET David donne pouvoir à DAUDIN René jusqu'à la délibération n°C2025_82)

Cercottes : DUMINIL Marie-Paule donne pouvoir à SAVOURE-LEJEUNE Martial

La Chapelle-Onzerain : CHASSINE-TOURNE Aline donne pouvoir à

Chevilly : SEVIN Marc donne pouvoir à LEGRAND Catherine, PELLETIER Claude donne pouvoir à LORCET Dominique

Gidy : PERDEREAU Benoit donne pouvoir à BUISSON Annick

Saint Sigismond : BOISSIERE Isabelle donne pouvoir à LEGRAND Fabienne

Conseillers excusés :

Artenay : GUDIN Pascal

Patay : LAURENT Sophie, BRETON Julien

Conseillers absents :

Boulay-les-Barres : BAILLON Olivier

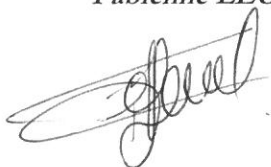
Cercottes : EDRU Pascal

Gidy : MERCIER Véronique

Numéro de délibération	Objet	Rapporteur	Décision
C2025_73	Désignation d'un secrétaire de séance	Thierry BRACQUEMOND	Approuvée à l'unanimité
C2025_74	Délibération prise en application de l'article L.153-47 du code de l'urbanisme tirant le bilan de la mise à disposition du dossier au public et modifiant le dossier pour tenir compte des avis des personnes publiques associées concernant la modification simplifiée n°1 du PLUiH de la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine	Hubert JOLLIET	Approuvée à l'unanimité
C2025_75	Délégation donnée à Monsieur le Président	Thierry BRACQUEMOND	Approuvée à l'unanimité
C2025_76	Répartition de droit commun du FPIC	Thierry BRACQUEMOND	Approuvée à l'unanimité moins une voix (Alban PAILLET sorti)
C2025_77	Budget principal 2025 – Décision modificative n°2	Thierry BRACQUEMOND	Approuvée à l'unanimité moins une voix (Alban PAILLET sorti)
C2025_78	Approbation rapport d'activités 2024 relatif à la collecte des déchets	Patrice VOISIN	Approuvée à l'unanimité
C2025_79	Approbation rapport d'activités 2024 des services communautaires	Thierry BRACQUEMOND	Approuvée à l'unanimité
C2025_80	Mise à jour du tableau des effectifs	Thierry BRACQUEMOND	Approuvée à l'unanimité
C2025_81	Autorisation de signer l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre relatif à l'extension du gymnase de Chevilly	Patrice VOISIN	Approuvée à l'unanimité
2025_82	Comité des partenaires	David JACQUET	Approuvée à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme
A Sougy, le 23 septembre 2025

La secrétaire de séance,
Fabienne LEGRAND



Le Président,
Thierry BRACQUEMOND



Publicité par voie d'affichage, publication ou notification le 23 septembre 2025

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans – sis 28 rue de la Bretonnerie 45057 ORLÉANS cedex 1 – dans le délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates précédentes. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.